DIRECTION RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE
MONTRÉAL

MISE À JOUR

Merci de diffuser largement à vos collègues

La mpox circule sur le territoire montréalais

29 octobre 2026

Le 27 juillet 2026, la Direction régionale de santé publique (DRSP) de Montréal a confirmé un premier cas de mpox causé par le clade I chez un adulte résidant à Montréal. Depuis, **huit cas additionnels de mpox clade I** ont été déclarés chez des résidents montréalais, et des cas ont également été rapportés dans trois autres régions sociosanitaires du Québec.

Parmi les neuf cas montréalais, sept concernaient des hommes ayant des relations sexuelles avec d'autres hommes, et sept avaient comme source une exposition locale. **Un seul des cas était vacciné contre la mpox**.

La situation montréalaise s'inscrit dans un contexte d'augmentation récente de la mpox dans plusieurs régions hors d'Afrique, notamment à Toronto, à New York et dans plusieurs pays européens. En Europe, cette hausse est attribuable au clade I, alors que les cas de clade II sont en diminution. Bien que les taux d'hospitalisation rapportés en Europe soient plus élevés pour le clade I (13%) que pour le clade II (7%), les données disponibles suggèrent une présentation clinique généralement non grave pour les deux clades, y compris chez les personnes hospitalisées.

Dans ce contexte, la DRSP de Montréal invite les professionnels de la santé à **rehausser leur vigilance clinique à l'égard de la mpox et à promouvoir la vaccination auprès des personnes admissibles.**

RECOMMANDATIONS

1. **Recommander la vaccination préventive aux personnes répondant aux critères établis dans le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)**
 - Recommander la vaccination primaire complète de 2 doses avec un intervalle d'au moins 28 jours selon les indications du PIQ.
 - Les personnes qui sont à risque pour la mpox et qui ne sont pas adéquatement vaccinées sont encouragées à prendre rendez-vous pour la vaccination sur Clic Santé.
 - La vaccination est également recommandée et gratuite, selon certaines conditions, pour les personnes voyageant dans des pays d'Afrique où la mpox circule activement. Consulter le Guide d'intervention santé voyage pour connaître les indications et les modalités d'accès.

2. **Évaluer et prendre en charge toute personne présentant une ou des lésions de la peau ou des muqueuses suggestives de la mpox**
 - Envisager le diagnostic de la mpox chez toute personne présentant des symptômes compatibles, même si elle a déjà été vaccinée, puisque la vaccination ne procure pas une protection complète.
 - Considérer les étiologies plus communes, soit l'herpès simplex, la syphilis, le virus varicella-zoster ou la lymphogranulomatose vénérienne. Se référer aux Lignes directrices canadiennes sur les infections transmissibles sexuellement et aux guides d'usage optimal de l'INESSS pour connaitre les tests diagnostiques et les recommandations de prise en charge pour ces autres étiologies.
 - Effectuer les prélèvements diagnostiques appropriés chez toute personne répondant à la **définition de cas suspect**.

RECOMMANDATIONS (SUITE)

 - Se référer au Guide des services du Laboratoire de santé publique du Québec pour connaître les prélèvements et les analyses requis, ainsi que les exigences pour le transport.
 - **Ne pas retirer le toit des lésions (*de-roofing*) ni aspirer leur contenu**, afin de réduire le risque de blessure par objet tranchant et d'exposition aux liquides biologiques.
 - Aviser le ou la microbiologiste-infectiologue de garde lorsque des prélèvements sont effectués afin d'en assurer le traitement prioritaire et la manipulation sécuritaire.
- Pour les personnes chez qui un diagnostic de mpox est suspecté ou confirmé, conseiller sur les mesures à adopter pour prévenir la transmission.
- Au besoin, orienter la personne vers une clinique d'évaluation spécialisée en composant le 514 766-3974, option 3. Ce numéro peut également être transmis directement aux patients. Le service est disponible les lundis, mardis, jeudis, vendredis et dimanches de 8h à 16h, ainsi que le mercredi de 11h à 19h.

3. **Appliquer les précautions appropriées dès l'évaluation d'une personne présentant des symptômes compatibles avec la mpox**
 - Recommander aux personnes présentant des symptômes suggestifs de la mpox de couvrir leurs lésions avec des vêtements ou un bandage, de procéder à l'hygiène des mains, de porter un masque de qualité médicale avant de se rendre consulter et d'aviser la réception dès leur arrivée dans le milieu de soins.
 - Mettre en place un triage dans les cliniques médicales et les centres hospitaliers permettant d'identifier les personnes présentant des symptômes de mpox afin que les mesures de précautions appropriées soient appliquées rapidement lors de la consultation dans la mesure du possible et selon les capacités du milieu.

4. **Déclarer sans délai tout cas suspect, probable, ou confirmé de mpox**
 - Déclarer le cas à la direction de santé publique régionale du lieu de résidence de la personne en suivant la démarche pour la déclaration des maladies à déclaration obligatoire sur le site du MSPA.
 - Pour un résident de Montréal :
 - Par télécopieur au (514) 528-2461, à l'aide du formulaire de déclaration de la mpox ou le formulaire usuel de déclaration des MADO.
 - Par téléphone au 514-528-2400, en demandant de parler au professionnel de garde en maladies infectieuses.

Pour en savoir davantage :

- Mpox (variole simienne) - Professionnels de la santé - MSSS (gouv.qc.ca)
- Mpox (variole simienne) - INSPQ.qc.ca
- Variole : vaccin contre la variole et la mpox (variole simienne) - Protocole d'immunisation du Québec - MSSS (gouv.qc.ca)
- Mpox (variole simienne) - Canada.ca
- Variole simienne (mpox) (OMS)

Pour joindre le professionnel de garde en maladies infectieuses : **514 528-2400**, 24 h/7 jours

Santé Québec